

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie St-Antoine

<https://www.cadre21.org/membres/3e0c1d5cc1d9a34489b6e7e3>

Date d'obtention : 2021-06-30 14:57:51

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

S'assurer que la situation est d'ordre scolaire pour être en mesure de savoir si je dois déclencher le protocole sexto ou diriger la personne vers le service de police.

Si scolaire: rencontrer les personnes concernées (victime et témoin, en premier lieu) afin de compléter les grilles (s'assurer que nous sommes en présence de pornographie juvénile selon la loi). Si l'acte semble impulsif, rencontrer l'instigateur pour compléter la grille et confisquer son cellulaire, si c'est malveillant, confisquer son cellulaire et contacter le service de police.

Confisquer le cellulaire de la victime si l'instigateur est externe à l'école ou si nous croyons que les intentions sont malveillantes ou si le contenu est encore présent sur son téléphone.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Même lorsque nous croyons que les intentions n'étaient pas malveillantes, et que le contenu n'a pas été partagé, nous devons confisquer les cellulaires et contacter le service de police (PIMS).

Ne pas questionner l'instigateur lorsque les intentions semblent malveillantes.

Rencontrer tous les acteurs avant l'instigateur.

Ne pas rencontrer d'élève à la demande la police pour débiter le protocole sexto, car nous ne sommes pas mandataire de la police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Avant, ce que je trouvais le plus délicat, c'était la cueillette d'information. Je ne voulais pas induire ou aller trop loin dans mes questions. Avec la grille, je vais avoir un cadre à suivre, ce qui est sécurisant. Je suis à l'aise avec ces étapes, et avec la trousse, c'est encore plus clair.